

# Comptez sur nous!

DÉCEMBRE 2020

N°48

SOMMAIRE



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 29 JUIN 2020

RAPPORT DE GESTION 2019



**LA SOLIDARITE  
MUTUALISTE**

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 2019



ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2020



Cette Assemblée Générale se déroule dans un contexte inédit pour notre pays et le monde entier.

Au-delà des résolutions que nous devons adopter pour ratifier les décisions prises, valider les comptes et définir des orientations, il est utile de poser un regard sur l'année 2019.

Observer 2019 ne doit se concevoir que dans le prolongement des années précédentes.

En effet, les événements marquants de 2019 sont les conséquences de choix et politiques mis en œuvre dans un temps bien plus long et dans le cadre d'une stratégie visant à mettre à mal les acquis sociaux, comme le Code du Travail. Ce que certains nommeraient les conquits sociaux.

Ainsi, la continuité des luttes et revendications de 2018, notamment par les initiatives « des gilets jaunes » s'est confirmée dès le début 2019. Derrière ce mouvement de mécontentements

en rapport avec une nouvelle fiscalité indirecte, bien d'autres aspects ont émergé. Les conditions de vie, de travail, le pouvoir d'achat entre autres sont autant de sujets que le Gouvernement a été contraint, dès le mois de janvier, d'entendre à l'occasion du « Grand Débat National ».

Des annonces ont été faites en avril, des promesses qui couleraient 17 milliards, dont 5 en réduction d'impôts. A ce sujet, il n'est pas inintéressant de noter que l'année 2019 marque une évolution dans la perception de l'impôt sur les revenus avec le prélèvement à la source. Malgré ces effets de manches, la mobilisation s'est poursuivie même si nous pouvons regretter certains débordements de part et d'autre qui laisseront des traces dans la mémoire individuelle et collective tout comme une défiance réciproque.

C'est pendant un mouvement revendicatif, inscrit dans la durée, que se sont déroulées les élections Européennes au mois de mai enregistrant une montée significative du Rassemblement National s'appuyant sur l'insatisfaction des populations et simultanément sur les événements en marge des manifestations.

## LES APPELS ANNUELS VONT ARRIVER !

**La Solidarité Mutualiste a décidé une augmentation de toutes les cotisations de 3%.**

Nous sommes conscients des difficultés traversées par chacun et n'avons pas appliqué les 15% annoncés par les médias.

Pour rappel : les cotisations supportent des taxes. La TCA comportant 6.27% pour financer la CMU plus un minimum de 7% pour la taxe sur les « contrats d'assurance ». A cette taxe de 13.27% le gouvernement ajoute 2.60% pour la taxe COVID-19 et 0.8% pour le parcours de soins. Ainsi les cotisations payées sont taxées de 16.67%, prélevés pour l'État. Afin d'alléger les répercussions pour ses adhérents, La Solidarité Mutualiste prendra à sa charge 50% de la Taxe COVID-19 et ne le répercutera pas intégralement sur les cotisations qui vous seront appelées au titre de 2021.

L'insatisfaction est générale, multiple et variée. Dans un climat social tendu, les pronostics climatiques semblent également se confirmer avec une température de 46° enregistrée dans l'Hérault. C'est du jamais vu ! Malgré les alertes et les engagements pris aucune réelle mesure n'a été prise pour agir sur l'empreinte de l'Homme sur son environnement et les conséquences sur la santé.

La santé qui ne semble préoccuper que les soignants. Les professionnels de santé, particulièrement hospitaliers, demandent depuis février 2019 des moyens pour l'hôpital ainsi que des revalorisations salariales. L'exigence parallèle quant à l'arrêt des fermetures de lits ou d'établissements n'est pas entendue par les pouvoirs publics conduisant à un temps fort de mobilisation le 14 novembre 2019. Devant le mutisme des « décideurs », les internes se mettent en grève le 17 décembre ainsi que 1000 médecins qui décident de ne plus remplir leurs tâches « administratives ».

Le champ de la Protection Sociale Française, dans son ensemble, est l'objet d'une volonté ferme et affichée du Gouvernement de refondation visant à annihiler les constructions de l'après-guerre voulu par le CNR.

Après une nouvelle réforme de l'Assurance Chômage en novembre 2019, l'annonce de la réforme des retraites, supprimant les régimes spéciaux en introduisant un régime unique par points, mobilise près d'un million de personnes le 5 décembre. Les manifestations des 10 et 17 décembre restent significatives par leurs ampleurs et déterminations.

Ce rappel, qui ne se veut pas exhaustif, démontre une opiniâtreté farouche pour maintenir une « feuille de route » de démembrement des structures sociales qu'elles soient publiques ou privées.

La recherche d'économies, au détriment des populations et des salariés, au nom de critères de rentabilité et de production de richesses, se poursuit en 2019 alors même que le CAC 40 a enregistré une progression de + 28 % et que les taux d'emprunts pour notre pays sont négatifs à - 0,45 %.

Toutes ces mesures, ces politiques, fragilisent les populations.

Afin de remédier aux conséquences sociales le gouvernement a engagé deux mesures impactant notre Mutuelle, dès 2019 puis 2020, avec la transformation de la CMU en C2S et en réhaussant les plafonds d'accessibilité en novembre puis le reste à charge zéro à partir de 2020. La mise en œuvre de la nouvelle CMU (non participative et participative), soit la C2S, a été décidée sans même que les organismes de la sécurité sociale ne soient totalement préparés et avec un manque flagrant d'informations.

Cette introduction à nos travaux se situe alors que le premier semestre de 2020 est quasiment terminé. Cette situation fait que nous ne pouvons ignorer les événements que nos concitoyens et le monde entier ont vécus.

Dès la fin de l'année 2019 (décembre) le Gouvernement a eu à connaître l'épidémie qui sévissait à Wuhan en Chine. Les propos rassurants durant des mois ont conduit au maintien du premier tour des élections municipales le 15 mars 2020 dans des conditions inédites de précautions sanitaires.

Deux jours plus tard le pays était confiné !

La gestion de cette crise sanitaire a fait surgir un sentiment d'incompréhension sur les choix des ou du décideur. Les volte-face, les approximations dans les argumentations ont aggravé le malaise entre la population et les dirigeants.

« Le masque est inutile » « le masque est obligatoire » « pas besoin de faire des tests » « il faut généraliser les tests » ne sont que des exemples qui ont nourri un nouveau manque de confiance.

Cette crise a permis de mettre en évidence les insuffisances de notre système de soin, et le manque d'anticipation masqué par des déclarations évasives, limites dénuées de vérités.

Le monde médical n'a pas été écouté, depuis plus de 18 mois, et les conséquences ont été lourdes pour nombre de familles.

Le traitement de cette crise pointe également les distorsions entre les méthodes curatives ou préventives dispensées par les médecins au cœur de la pandémie et d'autres qui répondaient à des objectifs occultes.

Il apparaît surprenant qu'un médicament peu coûteux, connu depuis des décennies et prescrit dans le monde entier, soit interdit du jour au lendemain parce que devenu dangereux. Depuis longtemps la mainmise des grands laboratoires pharmaceutiques du médicament est dénoncée. Comment ne pas s'interroger sur la guerre de tranchée qui s'est développée et qui perdure. Le poids des lobbys a-t-il encore frappé ?

Lorsque le Président de la République se félicite en disant « nous avons tenu ! » peut-être aurait-il dû dire « Merci Vous avez tenu ! ».

Les « blouses blanches » applaudies chaque soir ont tenu sans moyens, avec abnégation, avec courage et sans aucun doute avec des drames psychologiques personnels à surmonter.

De nouvelles promesses de reconnaissance ont été faites qui sont déjà dans le fond des tiroirs pour l'essentiel.

Les primes évoquées seront distribuées avec parcimonie, et la première manifestation, de ces professionnels de santé dévoués, a fait l'objet d'une nouvelle démonstration des forces de l'ordre.

Aucun des funestes projets qui devaient être écartés n'est en réalité abandonné.

De crise sanitaire nous sommes à l'aube d'une crise économique catastrophique.

L'annonce de la distribution de centaines de milliards et parallèlement de plans sociaux massifs prévoyant de 800 000 à 1 200 000 chômeurs de plus va plonger le pays dans une ère de pauvreté pour des populations fragilisées. Les dettes qui devaient être circonscrites ont explosé et les générations futures vont être condamnées à les rembourser. Nous sommes dans un changement de paradigme mais sur un vieux schéma sur qui va payer.

La Protection Sociale va être mise en difficulté aggravée avec tous ces allègements de charges programmés. Les prêts garantis par l'Etat devront être remboursés et en cas de défaillance ce sont les citoyens contributeurs de l'impôt qui régleront la facture.

Les Mutuelles subiront les effets de cette crise par le niveau des prestations qui pourrait augmenter, par la perte d'adhérents suite aux licenciements et particulièrement les mutuelles qui ont des contrats collectifs importants dans leur portefeuille en garantissant la portabilité.

Il apparaît que l'introduction à notre Assemblée Générale ne pouvait faire l'économie d'un retour sur 2019 avec son prolongement sur les conséquences en 2020, voir au-delà.

Tout n'a pas été dit, beaucoup serait encore à dire, l'avenir reste à écrire !

Les événements marquants pour notre Mutuelle se trouvent dans le cœur du document qui est soumis à votre approbation.

**Alain Gratadour**

Président de La Solidarité Mutualiste

## 1 Les effectifs

### Une perte d'adhérents toujours mieux maîtrisée

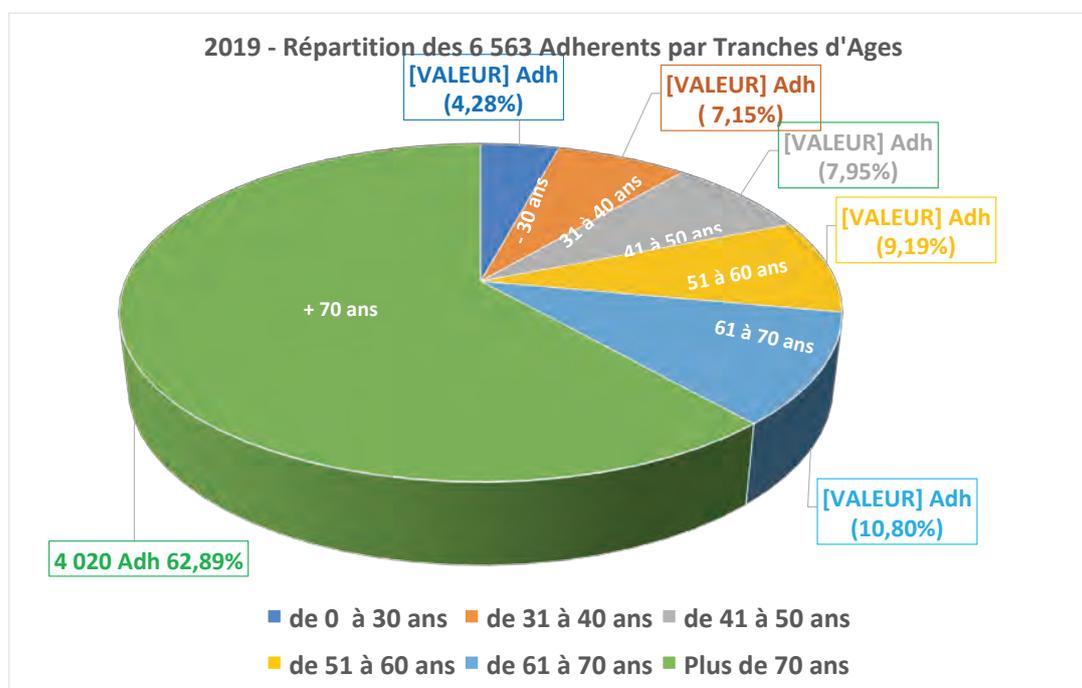
On peut constater, que sur l'exercice 2019, sur la base d'une perte totale nette de 205 adhérents (Hors CMU), la période a enregistré un nombre de décès de 272 personnes. Globalement,

Cette faible perte est la résultante de Contrats Collectifs engrangés par St Pierre et Miquelon et La Guadeloupe, ainsi que l'incidence des Contrats CSS(Ex CMU)

	0 A 30	31 A 40	41 A 50	51 A 60	61 A 70	PLUS 70	Total
	Present Fin Mois P	Present Fin Mois Per					
1	65	218	245	271	334	1627	2760
2		15	24	39	89	608	775
3	70	49	55	79	90	349	692
4	131	167	165	163	87	125	697
5	5		1	2	5	36	49
7	1	4	11	24	81	1271	1392
8	2	3	7	8	4	14	38
9	1	3	2	4	3	6	19
Total	275	459	510	590	693	4036	6418

de 0 à 30 ans	de 31 à 40 ans	de 41 à 50 ans	de 51 à 60 ans	de 61 à 70 ans	Plus de 70 ans
275	459	510	590	693	4 036
4,28%	7,15%	7,95%	9,19%	10,80%	62,89%

6 563



La répartition graphique ci-dessus, synthétisant notre portefeuille à fin 2019, confirme que notre point de vulnérabilité, en nombre, demeure la répartition de celui-ci. En effet, depuis le choc de 2017 qui introduisait l'ANI, avec un important départ d'adhérents en activité, la part des Adhérents de plus de 60 ans reste toujours à un haut niveau, et cela en dépit des nouveaux contrats collectifs, qui répondent à notre stratégie de développement sur des entités de moins de 50 salariés.

2 satisfécits, quand même, que sont :  
 - Un taux de remplacement des effectifs passant de 10% en 2017 à 15% en 2018, et à 25% hors adhérents CSS, puisqu'avec un nombre de personnes décédées de 272 nous n'avons qu'une

perte nette de 205.,  
 - Compte tenu d'un impact quasi nul, sur le volume global du portefeuille Métropole (Soli/Avenir/Ursaff/Cramif), en retours payants, de la stratégie de développement via la création d'un comité de développement, et un package de supports et autres moyens déployés, mis au service d'une prospection. Les sites de la Guadeloupe et St Pierre et Miquelon, quand eux opèrent une progression. Retours quelque peu hétérogènes, à savoir un potentiel en devenir de confirmation d'ouverture pour La Guadeloupe, et un bon « Retour » sur St Pierre et Miquelon, avec un accroissement de leur portefeuille d'environ 25%. En effet, avec une prospection organisée, sur environ 25 entreprises

indépendantes, il a été obtenu un taux de retour de plus de 60%, soit l'ouverture d'une quinzaine de structures.

Il est à noter, que ces opérations de développement, se sont toutes appréhendées et animées, avec et au sein d'une gestion drastique de leur cout, et d'un véritable encadrement par La Solidarité mutualiste des budgets dédiés à cet effet.

Concernant la Métropole, on relève la continuité, en forme de résistance, d'un discours de propositions d'arbitrages en interne, réalisées par nos gestionnaires. Discours visant à proposer, des transferts de certains adhérents vers des contrats moins onéreux. Cette gestion proactive mais uniquement défensive, sur des

adhérents, ne peut être orpheline, et on devra continuer à chercher le meilleur angle, pour trouver cette voie de développement, par une véritable approche de prospection « ciblée », matérialisée par des pistes de travail, ainsi que des supports et axes. Données, qui devraient émaner, entre autres, des travaux du comité de développement, spécialement créé à cet effet.

La principale difficulté de l'exercice, et cela depuis 2017/2018, réside et résidera toujours, dans cet effet « pervers » de ciseau, matérialisé par d'un côté, notre volonté d'un accroissement des effectifs, qui ne peut être obtenu que sur des contrats collectifs (engendrant une faible marge) et de l'autre côté, par notre obligation de maintien de nos équilibres qui passent par la sauvegarde, d'une marge vitale et impérative, à notre structure. Marge, qui continue à être malmenée, par la constitution des nouveaux entrants sur le marché, (Banques/ Assurance/Structures Uberisantes) dont le métier initial se trouvait être ailleurs. Ces « gros groupes mutualistes » avides de part de marché, et eux aussi, en multi produits, ce qui engendre des offres de complémentaires santé, de type moins disant, voire à marge

négative. L'essentiel pour eux, étant le nombre d'adhérents, à devenir clients et de les équiper en d'autres produits. Si nous pouvons nous inscrire, au sein de cette évolution, de création d'un nouveau spectre de produits, elle ne peut nous faire sortir de notre ADN originel. L'approche vise clairement, à créer un taux d'équipement d'un adhérent et qu'elle souhaite faire devenir « un Client à habiller », même si sa présence peut être que ponctuelle parfois, d'où l'idée de la rupture infra-annuelle.

## 2 Les cotisations

Les cotisations émises nettes par la Solidarité Mutualiste représentent 8 184 k€ contre 8 405 K€ au 31/12/2018 contre 8 848 K€ au 31 décembre 2017, soit une diminution de 3 %.

Maintien de la

politique de sous réévaluation du barème de nos cotisations. Les Engagements pris depuis l'exercice 2014, sont toujours aussi suivis et permettent une très grande maîtrise de ses charges (Train de vie) L'année 2019, a impacté les cotisations de l'ordre (majoritairement) de 5% à 6% sur les contrats individuels, Attention, pour la première fois, il a été intégré une taxe « Parcours de Soins » traitée comme une inclusion pour un montant annuel de € 8.10

ANNEE	%	
2000		CMU (1.1.2000) 1.75%
2001	<b>+14.30%</b>	Conformité CEE 04/2001
2002	<b>+16.2%</b>	Nouveau Code
2003	<b>+7.5%</b>	
2004	<b>+5.7%</b>	
2005	<b>+11.5%</b>	
2006	<b>+5.36%</b>	CMU 2.5%
2007	<b>+4.90%</b>	
2008	<b>+3.20%</b>	
2009	<b>+6.83%</b>	CMU 5.9%
2010	<b>+8.11%</b>	TSA 3.5 Taxe H1NA
2011	<b>+9.01%</b>	CMU 6.27%+ TSA 7%+9%non Responsable
2012	<b>+4.70%</b>	
2013	<b>+4.5%</b>	
2014	<b>+7.13%</b>	2.5 € (14% non Responsable)
2015	<b>+2.77%</b>	5€
2016	<b>+2.00%</b>	4.87€ et + ou - sur Contrats Collectifs
2017	<b>+2.00%</b>	
2018	<b>+2.00% à +3.00%</b>	
2019	<b>+5% à 6%</b>	

## 3 Les prestations

Le volume des prestations a diminué de 5.94 %, de 5 354 K€ pour 2018 à € 5 036 en 2019. Hors variation de la PSAP.

COMPARATIF PRESTATIONS VERSEES PAR LA SOLIDARITE MUTUALISTE							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ACTES DE BIOLOGIE -ENDOSCOPIE	172 310,45 €	139 952,18 €	248 866,37 €	232 359,37 €	189 700,22 €	170 792,38 €	167 047,34 €
ACTE NON REMBOURSABLE	180,00 €	252,00 €					
ACTES MEDICAUX	755 924,81 €	614 410,11 €	577 397,40 €	464 810,40 €	426 603,78 €	395 957,55 €	379 432,56 €
ALLOCATIONS DIVERSES	38 528,10 €	31 968,46 €	30 914,84 €	26 803,59 €	26 504,13 €	24 012,26 €	27 922,98 €
APPAREILLAGE ACOUSTIQUE	49 616,38 €	66 664,82 €	90 650,14 €	35 075,62 €	40 116,92 €	42 203,70 €	44 545,18 €
APPAREILLAGE ET ORTHOPEDIE	115 148,06 €	109 979,77 €	122 131,24 €	105 341,26 €	106 505,29 €	97 894,86 €	92 217,63 €
AUXILIAIRES MEDICAUX	418 677,24 €	347 074,90 €	348 128,29 €	362 070,42 €	358 961,85 €	377 218,79 €	338 205,97 €
CODES MIGRATION	1 719,19 €	-					
COMMISSION ACTION SOCIALE	72 078,42 €	31 125,81 €	6 944,74 €	5 498,56 €	11 761,92 €	12 577,06 €	12 590,50 €
CURES THERMALES	67 008,51 €	49 971,71 €	49 010,12 €	55 457,03 €	45 171,65 €	39 303,16 €	33 036,63 €
FORFAIT APPAREILLAGE ACOUSTIQUE	79 863,86 €	90 967,69 €	84 035,20 €	129 528,22 €	147 283,69 €	156 767,35 €	166 086,39 €
FORFAIT JOURNALIER AUTRE DISC.	19 188,00 €	23 679,00 €	9 463,50 €	25 650,00 €	32 076,00 €	46 077,00 €	39 415,50 €
FORFAITS OPTIQUES	524 581,70 €	448 749,91 €	587 015,42 €	640 522,69 €	559 803,12 €	505 228,40 €	499 722,76 €
FRAIS D'OBSERVES SANTE	498 946,80 €	370 378,31 €	88 537,90 €				
GARANTIES IVG	474,21 €	-					
HOSPITALISATION	1 958 119,05 €	1 979 468,66 €	2 425 451,27 €	2 037 049,40 €	1 707 220,75 €	1 538 313,66 €	1 588 194,42 €
IMPLANTOLOGIE	450,00 €	4 500,00 €	6 611,67 €	13 858,25 €	8 918,60 €	7 369,70 €	4 102,80 €
MATERNITE	767,54 €	260,59 €	487,86 €			6,78 €	
OPTIQUE	309 347,81 €	345 780,94 €	266 854,74 €	23 008,44 €	27 244,92 €	25 877,75 €	50 026,21 €
PEDICURES SOINS	252 704,97 €	179 015,53 €					
PHARMACIE	1 761 532,49 €	1 580 543,92 €	1 548 627,86 €	1 430 389,77 €	1 264 902,94 €	1 082 305,31 €	941 273,91 €
PRESTATIONS CMU	28 554,25 €	18 741,91 €	6 424,87 €				
PREVENTION	115 226,95 €	56 414,40 €	19 897,22 €	14 416,45 €	19 336,76 €	27 213,32 €	31 909,45 €
PROTHESES DENTAIRES RAC MAITRISE							741,75 €
PROTHESES DENTAIRES	856 227,21 €	682 994,33 €	847 536,10 €	696 473,07 €	640 143,96 €	616 183,63 €	557 714,74 €
RADIOLOGIE	172 569,22 €	141 714,39 €	181 542,51 €	157 067,68 €	136 765,86 €	127 031,39 €	125 482,45 €
SOINS DENTAIRES	225 198,22 €	179 080,87 €	90 174,41 €	75 070,75 €	70 577,50 €	60 499,32 €	69 102,71 €
SPECIALITES URSSAF	161,45 €	155,90 €		140,80 €			
SOINS KINESITHERAPEUTES	2 620,56 €	2 864,05 €	1 061,89 €	1 265,37 €	1 691,20 €	2 768,08 €	3 042,41 €
TRANSPORTS	88 447,64 €	83 217,57 €	118 446,87 €	71 508,76 €	69 505,92 €	67 798,80 €	75 160,24 €
TRAITEMENT SPECIAL	-341,53 €	-20,99 €					
Ajustement SPM				-230 061,23 €	-101 678,46 €		
<b>TOTAL</b>	<b>8 585 831,56 €</b>	<b>7 579 906,74 €</b>	<b>7 756 212,43 €</b>	<b>6 373 304,67 €</b>	<b>5 789 118,52 €</b>	<b>5 423 400,25 €</b>	<b>5 246 974,53 €</b>

## 4 Les charges de fonctionnement

Maintien d'une gestion « drastique » des couts de fonctionnement

Ce tableau décline les différentes charges de fonctionnement, et est destiné, au-delà des analyses et aide à une décision stratégique, à faire connaître, par une publicité claire et sans ajustements ou autres pondérations, à nos adhérents, les valeurs brutes des charges par grandes rubriques.

FONCTIONNEMENT PAR NATURE	arrêté comptable 31/12/2016	arrêté comptable 31/12/2017	arrêté comptable 31/12/2018	arrêté comptable 31/12/2019
FOURNITURES	27 759,35	27 105,27	34 528,20	40 190,87
SOUS TRAITANCE	168 520,55	144 270,39	129 133,76	142 722,30
LOCATIONS	355 795,75	339 853,32	349 573,82	346 707,91
CHARGES LOCATIVES	6 896,24	6 900,66	6 905,10	7 085,76
ENTRETIENS ET REPARATIONS	75 205,18	74 384,96	70 669,90	63 913,38
DIVERS	20 583,13	21 645,56	16 724,61	15 839,37
PERSONNEL EXTERIEUR	-	-	-	-
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRE	80 896,15	154 204,28	136 421,07	116 646,26
PUBLICITE PUBLICATIONS	66 623,08	89 099,54	86 513,40	164 303,20
DEPLACEMENTS MISSIONS RECEPTIONS	1 406,18	8 286,55	3 794,04	5 613,31
FRAIS POSTAUX TELECOMMUNICATIONS	108 009,18	78 475,25	85 915,06	105 714,39
SERVICES BANCAIRES	38 736,38	30 581,30	27 367,55	23 496,90
AUTRES IMPOTS ET TAXES	31 192,69	19 374,36	11 038,25	44 408,50
REMUNERATION DU PERSONNEL ET CHARGES	1 333 843,44	1 398 925,26	1 575 974,58	1 453 287,09
REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS	31 732,40	54 922,61	57 432,50	66 715,71
FRAIS CONSEILS ET ASSEMBLEES	7 585,26	11 098,98	13 194,53	7 944,20
CHARGES DIVERSES DE GESTION	50 212,41	88 126,85	62 169,91	57 354,77
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS PROVISIONS	243 117,11	108 973,38	17 962,17	20 830,92
CHARGES EXCEPTIONNELLES	293 470,68	79 029,34	64 166,70	73 941,41
<b>TOTAL DES CHARGES PAR NATURE</b>	<b>2 941 585,16</b>	<b>2 735 257,86</b>	<b>2 749 485,15</b>	<b>2 756 716,25</b>



Alain GRATADOUR



Lionel VAILLANT

## 5 Répartition des frais de Gestion et d'Acquisition

Ces deux derniers paragraphes expliquant les frais de gestion sont regroupés dans la ligne « Frais de gestion » du tableau qui suit :

	Montant	En % des cotisations HT
<b>Frais de gestion</b>	<b>2 265 008,60</b>	<b>28%</b>
<b>Frais d'acquisition</b>	<b>233 763,30</b>	<b>3%</b>
<b>Frais de gestion et d'acquisition</b>	<b>2 498 771,90</b>	<b>31%</b>

En 2018, les frais de gestion et d'acquisition étaient de € 2 558 K€. Pour l'exercice 2019, ils sont de 2499 K€, soit une baisse de 2 % avec une diminution des cotisations HT de 3%, soit € 8184 K€.

Pour une meilleure compréhension du contenu du tableau des frais, nous vous communiquons, ci-dessous les définitions du contenu des rubriques :

### Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent les frais directement imputables.

### Frais d'administration des contrats

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille

### Frais de gestion des sinistres

Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement).



Safia BENGHALIA-LEGROS



Daniel GOTHY

▶ Le Président, Alain GRATADOUR ouvre les travaux de l'Assemblée Générale.

## CLEFS DE REPARTITIONS

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- Imputation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination, en particulier pour les charges techniques et les charges de placement.

- Les charges de gestion et de production sont affectées soit directement, soit par application d'une clé de répartition en fonction de leur nature et utilité.

La bonne prise en compte des évènements, plan de départs volontaires, réduction des effectifs tant commerciaux que de gestion, la fermeture de certains sites, a obligé La Solidarité Mutualise à revoir la précédente répartition de 2015.

Les critères discriminants retenus en

fonction des charges à répartir ont été

- Les mètres carrés
- Le nombre de personnes attachées à l'activité engendrant la charge à répartir ou à imputer
- Administration / Gestion/ Commercial/ Direction
- En charges non techniques, toutes celles qui ne pouvaient être liées au cœur de Métier

## 6 Le résultat comptable de 2019

Par l'application de la Convention de Substitution avec ADREA, La Solidarité Mutualiste remonte les cotisations et les prestations de l'exercice à la Substituante et bénéficie en contrepartie d'une indemnité de gestion. Pour l'exercice 2019, elle a

été de 2 839 K€. Cette commission a permis de couvrir toutes les charges et de dégager un résultat.

Le résultat comptable enregistré au 31/12/2019 est bénéficiaire de 458 029.32 contre € 351 592.49 en 2018, €296 865.39 € en 2017 et au 31/12/2016, un excédent de 401 985.18 €. L'exercice 2019, par ce nouvel exercice excédentaire, nous pouvons affirmer que La Solidarité Mutualiste, après le déploiement toutes ces mesures de gestion drastique, a fini sa restructuration, pour devenir cette nouvelle entité

Attention cet exercice a bénéficié du recouvrement de 2 anciennes créances, à savoir l'ENIM et FMP/KLESIA, pour un impact net sur le compte de Résultat de € 184 K€

## 7 Evolution de la Solidarité Mutualiste sur 10 ans

### La Solidarité Mutualiste - Ratios Propres d'Appreciation

	2009	2010	2011	2012	2013		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Efficacité	Taux de Reversement					Substitution ADREA	Taux de Reversement					
	76,76%	72,08%	74,87%	79,81%	73,77%		71,26%	73,01%	66,72%	63,80%	62,11%	61,02%
	Cotisations Ht	14 797 872,35 €	13 693 299,97 €	12 386 142,66 €	11 371 937,23 €		11 552 385,96 €	11 263 831,15 €	10 208 686,31 €	9 547 962,72 €	8 848 397,00 €	8 405 417,00 €
BB2 Orga/Gestion	Taux de Chargement					Substitution ADREA	Taux de Chargement					
	40,61%	41,78%	44,47%	55,21%	59,25%		31,19%	28,86%	30,81%	30,91%	32,71%	33,68%
	Cotisations Ht	14 797 872,35 €	13 693 299,97 €	12 386 142,66 €	11 371 937,23 €		11 552 385,96 €	11 263 831,15 €	10 208 686,31 €	9 547 962,72 €	8 848 397,00 €	8 405 417,00 €
Performance	Ratio Combiné					Substitution ADREA	Ratio Combiné					
	117,37%	113,86%	119,34%	135,02%	133,02%		102,46%	101,88%	97,53%	94,71%	94,82%	94,71%
	Cotisations Ht	14 797 872,35 €	13 693 299,97 €	12 386 142,66 €	11 371 937,23 €		11 552 385,96 €	11 263 831,15 €	10 208 686,31 €	9 547 962,72 €	8 848 397,00 €	8 405 417,00 €
Performance	Marge Nette					Substitution ADREA	Marge Nette (Périmètre Constant - R / Cot Ht)					
	-18,66%	-10,64%	-3,83%	-9,02%	-14,58%		4,01%	4,60%	7,95%	9,08%	8,37%	9,87%
	Cotisations Ht	14 797 872,35 €	13 693 299,97 €	12 386 142,66 €	11 371 937,23 €		11 552 385,96 €	11 263 831,15 €	10 208 686,31 €	9 547 962,72 €	8 848 397,00 €	8 405 417,00 €
Performance	Marge Nette					Substitution ADREA	Marge Nette (Périmètre Substituée - R Substituée / Cot Ht)					
	-2 761 602,80 €	-1 457 168,86 €	-474 230,31 €	-1 025 373,76 €	-1 684 246,48 €		451 446,00 €	470 025,00 €	759 132,37 €	803 710,19 €	703 184,98 €	808 029,25 €
	Résultat	-2 761 602,80 €	-1 457 168,86 €	-474 230,31 €	-1 025 373,76 €		-1 684 246,48 €	451 446,00 €	470 025,00 €	759 132,37 €	803 710,19 €	703 184,98 €
Performance	Marge Nette					Substitution ADREA	Marge Nette (Périmètre Substituée - R Substituée / Cot Ht)					
	-3,14%	-0,25%	0,02%	4,54%	4,18%		5,60%					
	Cotisations Ht	11 263 831,15 €	10 208 686,31 €	9 547 962,72 €	8 848 397,00 €		8 405 417,00 €	8 184 099,06 €	8 184 099,06 €	8 184 099,06 €	8 184 099,06 €	8 184 099,06 €
Performance	Marge Nette					Substitution ADREA	Marge Nette (Périmètre Substituée - R Substituée / Cot Ht)					
	-354 015,53 €	-25 090,99 €	2 211,00 €	401 855,10 €	351 592,49 €		458 029,25 €					
	Résultat	-354 015,53 €	-25 090,99 €	2 211,00 €	401 855,10 €		351 592,49 €	458 029,25 €				

## 8 Faits marquants de l'année 2019

Faits marquants de l'année 2019

### Réglementation -

#### Fiscalité des mutuelles

- Le maintien du taux à 7% de la TSCA malgré les engagements pris par un candidat à l'élection Présidentielle et à 14% pour les contrats dits « non responsables »
- Financement du parcours de soins passant de 5.00€ en 2017 à 8.00€ pour 2018 par bénéficiaires et enfin pour 2019, à 0.08% sur les cotisations HT

#### Synthèse au-delà des données chiffrées, des réalisations et événements spécifiques de 2019

- Notre inscription sur la liste des Mutuelles éligibles au dispositif CSS (Ex CMU)

- Travaux pour une Mise en place avec Almerys, de leur gestion pour notre compte, du Tiers payant Complexe sur Hospitalisation/Dentaire/otique et Auditif.

L'exercice 2019 a vu aussi récompenser la ténacité de La Solidarité Mutualiste sur le recouvrement de certaines créances.

- **FMP /Klesia** – Pour un montant initial de € 293 748.91 et datant de l'exercice 2013

Pour rappel, cette créance représentait des prestations imputées à tort par FMP Klesia, sur les portefeuilles de La Solidarité Mutualiste, au titre de la gestion déléguée de son Tiers Payant. Après des années de négociation, et un certain « Bras de Fer », nous avons pu obtenir gain de cause, entre avec l'aide de la Collaboratrice de notre

avocat conseil, ce qui se matérialise dans nos comptes par un profit net de € 122 904.08 compte tenu de la reprise de provision effectuée ? les exercices précédents par mesure de prudence et en conformité avec les règles et normes comptables.

#### - **ENIM/St Pierre et Miquelon**

- Pour un montant de € 39 824.77 et datant 2007

Pour rappel, cette créance correspondait à des avances faites par La Solidarité Mutualiste sur des évacuations sanitaires, pour le compte de l'ENIM, et que compte tenu de l'ancienneté de la créance, L'ENIM déclarait celle-ci en forclusion. Ce recouvrement n'a pu s'opérer, en sus des intervenants internes, qu'avec le concours de Mme La Ministre de l'Outre Mer ainsi que de Mr Le Député de St-Pierre-et- Miquelon.

Ce qui se matérialise au sein de nos comptes par un profit de € 19 912.39 compte tenu de la reprise de provision effectuée les exercices précédents par mesure de prudence et en conformité avec les règles et normes comptables

- Inscription sur les liste de gestionnaire du dispositif CSS (ex CMU)

2019 a été aussi, le prélude pour commencer des travaux de réflexions et d'approches, sur une possible fusion, entre les structures La Solidarité Mutualiste et ADREA.

Enfin, à compter du 1 Janvier 2019, par les nouvelles modalités régissant une convention de Substitution :

- La Substituante assumera et prendra, et cela indépendamment de leur nature, la totalité des risques et encours de la substituée. Afin de lui permettre, une juste évaluation

de ceux-ci, il sera donné à La Substituante, toutes les possibilités d'accès souhaitées, à la totalité des supports et autres données, à priori et à posteriori, à toutes décisions, qu'elle jugera nécessaire.

- La perte de notre agrément, au bénéfice de la totalité des agréments d'Adrea.

- Les travaux préparatoires d'ADREA pour finaliser leur fusion de ses structures ADREA/EОВI MCD/APREVA pour donner le groupe AESIO, sans participation de notre part à une réflexion

#### Maintien de la politique de sous réévaluation du barème de nos cotisations.

La Mutuelle maintient son cap, et sa stratégie de gestion. Les Engagements pris depuis l'exercice 2014, sont toujours aussi suivis et permettent une très grande maîtrise de ses charges (Train de vie) L'année 2019, a impacté les cotisations de l'ordre (majoritairement) de 5% à 6% sur les contrats individuels alors que notre substituante ADREA augmentait sur son portefeuille les cotisations que de 3%. Une approche spécifique sur les contrats collectifs, à savoir, une analyse au cas par cas en fonction de leur P/C respectifs, pour « viser » au plus juste respect de l'équilibre financier arrêté lors de leur conclusion entre 5% à 10%. Attention, pour la première fois, il a été intégré une taxe « Parcours de Soins » traitée comme une inclusion pour un montant annuelle de € 8.10. Ci-dessous, un tableau récapitulatif, des différents taux d'évolutions appliqués sur les cotisations des Adhérents individuels, vous permettant de mieux mesurer et comparer celui de 2019. (Taux de majoration défini en accord avec notre substituante).

ANNEE	%
2000	
2001	<b>+14.30%</b>
2002	<b>+16.2%</b>
2003	<b>+7.5%</b>
2004	<b>+5.7%</b>
2005	<b>+11.5%</b>
2006	<b>+5.36%</b>
2007	<b>+4.90%</b>
2008	<b>+3.20%</b>
2009	<b>+6.83%</b>
2010	<b>+8.11%</b>
2011	<b>+9.01%</b>
2012	<b>+4.70%</b>
2013	<b>+4.5%</b>
2014	<b>+7.13%</b>
2015	<b>+2.77%</b>
2016	<b>+2.00%</b>
2017	<b>+2.00%</b>
2018	<b>+2.00% à +3.00%</b>
2019	<b>+5% à 6%</b>

#### 4/CONCLUSION/PERSPECTIVES 2020

Les conclusions, tout comme l'introduction, de cette Assemblée Générale, annexées au rapport de gestion et validées par notre instance, se doivent de prendre l'environnement global et particulier de notre Mutuelle.

Malgré les enjeux, les difficultés auxquelles nous avons été confrontés ces dernières années la Mutuelle a su s'adapter tout en essayant de préserver ses valeurs originelles.

L'exercice n'est pas toujours aisé mais ce fondamental, toujours réaffirmé au cours du temps, reste vivant.

Les perspectives d'avenir se posent pour toutes les composantes de notre Système de Protection Sociale.

En ce qui concerne La Solidarité Mutualiste nos résultats favorables sont dus :

- A une qualité de gestion qui allie qualité de service et maîtrise des coûts

- A une fidélité de nos adhérents individuels attachés à nos valeurs

- Un portefeuille de contrats collectifs faible

- Une implication de tous les salariés de la Mutuelle au service des Mutualistes

- Une disponibilité et une efficacité de la Direction effective

L'évènement que notre pays vient de vivre, tout comme le monde entier, devrait conduire à une réflexion sur la production des richesses, les formes de travail et repenser notre système économique. Le confinement des salariés, des artisans, des commerçants a fait la démonstration des acteurs et des vrais créateurs de richesses. Sans les travailleurs pas de richesses créées. Sans juste rémunération du travail le pouvoir d'achat ne relancera pas l'économie. Les charges sociales ne doivent être considérées comme telles mais comme moyen de financement de la Protection Sociale et comme un salaire différé participant à l'économie.

Il faut redéfinir certains principes et s'attacher à la défense de l'intérêt du vivant dans son entièreté.

Il faut repenser la place de l'Homme et dans la continuité des efforts engagés dernièrement dégager les financements nécessaires pour améliorer les conditions d'accès à la santé ainsi qu'à la prévention.

La Mutualité se veut toujours être aux avants postes en ce domaine mais elle ne doit pas occulter les obligations des organismes financeurs de la Protection Sociale et agir pour que les moyens

leur soient donnés.

Toutes les conséquences de l'épisode de la pandémie ne sont pas mesurables surtout si celui-ci devait se renouveler.

Apprendrons-nous de nos actions bonnes ou mauvaises ?

La Solidarité Mutualiste, dans le cadre de ses capacités avec la force de sa volonté, reste attentive aux évolutions et veille à satisfaire au mieux ses adhérents.

Les décisions prises par l'approbation des résolutions qui ont été proposées dressent le chemin que nous souhaitons poursuivre pour répondre aux enjeux et à nos responsabilités tant envers nos mutualistes que nos salariés. Il est évident qu'en cas de non réponse à nos demandes par notre substituant nous poursuivrons notre démarche collaborative, que nous souhaitons renforcer, sous la forme actuelle aussi longtemps que cela sera possible. Le Conseil d'Administration sera saisi à chaque nouvelle étape des éventualités possibles et l'Assemblée Générale à venir en 2021 pourra être appelée à trancher ou décider.

## VOTE DES RÉSOLUTIONS

### Résolutions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 16 votées avec tous les délégués présents

L'Assemblée Générale de La Solidarité Mutualiste, dont le siège sociale est situé 32 rue de Cambrai 75019 PARIS, s'est tenue sous la Présidence d'Alain GRATADOUR, de façon dématérialisée, en visioconférence, via l'application ZOOM.

Nombre de délégués convoqués :	36	est soumise au vote de l'Assemblée Générale.
Quorum des convoqués :	18	
Nombre de délégués présents :	29	
Majorité simple des présents :	15	L'Assemblée Générale prend acte et confirme son accord sur les opérations traduites, en application des dispositions de l'article L.114-9 du code de la Mutualité.
Majorité des 2/3 des présents :	18	
Porteurs de 4 voix		
Présents et représentés :	33 voix	Connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'application de l'article L.114-17 du code de la Mutualité, l'Assemblée Générale prend acte et confirme son accord sur les opérations traduites, en application des dispositions de l'article L.114-9 du code de la Mutualité.
Quorum en voix :	16	
Majorité simple en voix :	16	
Majorité des 2/3 en voix :	22	

### Règle de majorité : Majorité Simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : 29  
Nombre de voix : 33

Votes pour 29/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

### Résolution adoptée à l'unanimité

#### 4ème Résolution :

##### CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Conseil d'Administration a eu connaissance et a validé deux actions impliquant des administrateurs avec des entités avec lesquelles il existe un lien entre ladite entité et les administrateurs :

En sa séance du 16 décembre 2019 le Conseil d'Administration a validé une participation de 3000€ pour une initiative sportive organisée en Guadeloupe par le « Comité d'Entreprise » dans lequel Monsieur Angerville, Administrateur de la Mutuelle, est élu.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de ratifier ces initiatives.

### Majorité Simple des suffrages exprimés.

Nombre de délégués votant : 29  
Nombre de voix : 33

Votes pour 29/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

### Résolution adoptée à l'unanimité

#### 5ème Résolution :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE  
Exposé des motifs :

Il est demandé à l'Assemblée Générale, d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice.

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

#### 1ère Résolution :

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2019

L'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 juin 2019.

### Majorité Simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : 29  
Nombre de voix : 33

Votes pour 28/32  
Votes contre 0/0  
Abstentions 1 (nouveau délégué)/0

### Résolution adoptée à l'unanimité

#### 2ème Résolution :

RAPPORT DE GESTION DE LA MUTUELLE  
Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.114-9 du Code de la Mutualité, l'Assemblée Générale de la Mutuelle à l'obligation de statuer sur le rapport de gestion lui est présenté par le Conseil d'Administration.

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous

### Règle de majorité : Majorité Simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : 29  
Nombre de voix : 33

Votes pour 29/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

### Résolution adoptée à l'unanimité

#### 3ème Résolution :

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exposé des motifs :

Il est demandé de prendre connaissance du rapport général du commissaire aux comptes.

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Connaissance prise du rapport général du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 février 2020.

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUI 2020

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice clos au 31 décembre 2019 d'un montant de 458 029.32 € au compte de report à nouveau.

Les Fonds propres au 31/12/2018 étaient de € 1 284 832, 73

Les fonds propres au 31/12/2019 sont de € 1 742 862.05 dont € 228 600,- de fonds d'établissement.

### Règle de majorité : Majorité Simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : **29**  
Nombre de voix : 33

Votes pour 29/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

### Résolution adoptée à l'unanimité

### 6ème Résolution :

#### QUITUS

##### Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.114-9 du code la Mutualité, l'Assemblée Générale de la Mutuelle a l'obligation de statuer sur les comptes de l'exercice ainsi que sur le rapport de gestion qui lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, et conformément aux usages en vigueur, il est annuellement demandé à l'Assemblée Générale de donner quitus aux organes chargés de la gestion de la Mutuelle.

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale approuve le rapport de gestion de La Solidarité Mutualiste, les comptes ainsi que les annexes et donne quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice de ses responsabilités durant l'exercice clos au 31/12/2019, ainsi qu'au Président et au Directeur Général pour l'ensemble de leur Gestion.

### Majorité Simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : **29**  
Nombre de voix : 33

Votes pour 29/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

### Résolution adoptée à l'unanimité

### 7ème Résolution :

Approbation de l'avenant formalisant le changement de mutuelle garante

##### Exposé des motifs :

ADREA Mutuelle, à l'issue de l'exposé détaillé rappelant l'opération globale dans laquelle s'inscrit l'accord pris dès 2018 sur l'opération de fusion-absorption de la mutuelle par APREVA Mutuelle, le conseil d'administration, après en avoir pris connaissance,

- a approuvé le projet de traité de fusion avec transfert de portefeuille tel qu'il lui a été présenté
- a décidé de soumettre l'opération de transfert de portefeuille par voie de fusion absorption et le traité ainsi rédigé à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

« L'assemblée générale de La Solidarité Mutualiste, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article L.114-12-I du code de la mutualité, au titre des effets de la fusion-absorption d'ADREA Mutuelle, substituante de la mutuelle, par APREVA Mutuelle, approuve le transfert de la convention de substitution au profit d'APREVA Mutuelle qui deviendra la garante sous réserve cumulativement :

- de la réalisation des opérations de transfert de portefeuille par voie de fusion-absorption d'ADREA Mutuelle par APREVA Mutuelle et de l'absence d'opposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à cette opération

- de l'absence d'opposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à la signature de l'avenant à la convention de substitution formalisant le changement de substituante.

L'assemblée générale de La Solidarité Mutualiste, prend acte

qu'à la réalisation des conditions sus-énoncées APREVA Mutuelle (dont la dénomination sociale sera AESIO Mutuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2021) deviendra garante en lieu et place d'ADREA Mutuelle et donne tous pouvoirs au président de La Solidarité Mutualiste pour signer l'avenant et au président d'APREVA pour procéder à toutes formalités afférentes. ».

### Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés.

Nombre de délégués votant : **27**  
Nombre de voix : 33

Votes pour 27/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

### Résolution adoptée à l'unanimité

### 8ème Résolution :

Projet de fusion avec AÉSIO :

##### Exposé des motifs :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, La Solidarité Mutualiste est substituée par ADRÉA mutuelle qui a pris la décision de fusionner pour constituer le groupe AÉSIO.

La Solidarité Mutualiste, dans le contexte actuel et par anticipation, envisage la possibilité d'une fusion avec le groupe AÉSIO la convention de substitution étant naturellement reprise par le groupe constitué.

Il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour préserver les emplois et les conditions sociales de nos salariés. Aussi il est proposé à l'Assemblée Générale de donner un mandat aux dirigeants de la Mutuelle, avec le Bureau et le Conseil d'Administration pour effectuer un travail allant dans le sens de ce projet de fusion. Ce travail visera à l'intégration des salariés de La Solidarité Mutualiste avec maintien de leur rémunération et de la zone géographique de leur emploi ou de leur domicile, y compris pour les salariés d'outre-mer.

Dans le cadre de ce mandat l'Assemblée Générale autorise le Conseil

d'Administration, le cas échéant, à mettre fin au bail, nous liant au 32 rue de Cambrai, dans les conditions prévues et ce si ADREA accepte très rapidement de nous mettre des locaux à disposition. Cette disposition anticipatrice est rendue nécessaire par le fait que la dénonciation doit se faire en septembre 2020.

Le projet de fusion sera ratifié à l'Assemblée Générale de juin 2021 pour une application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2021 après accord de l'ACPR, nous conduisant à conserver nos instances, ainsi que notre fonctionnement, sous les règles de la convention de substitution jusqu'à certainement décembre 2021.

L'Assemblée Générale valide la proposition d'un travail allant dans le sens d'une fusion de La Solidarité Mutualiste avec le groupe AÉSIO dans les conditions décrites ci-dessus, avec une ratification à l'Assemblée Générale de 2021 et application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les postulats de base sont :

- Maintien des rémunérations annuelles actuelles
- Le maintien des Salariés sur leur zone géographique c'est à dire : Paris (lieu unique)-SPM-Guadeloupe (sauf Nouvelle formulation d'un souhait ou demande d'un salarié)
- Transfert des contrats de travail historiques avec reprise de l'ancienneté
- Engagement sur les postulats « salariaux » pour une durée de 5 ans avec un plancher de 3 ans (avec Dédit d'AÉSIO mutuelles, sur la période restant à courir, en cas de rupture avant dead line)

Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés.

Nombre de délégués votant : **27**  
Nombre de voix : 33

Votes pour 27/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

**Résolution adoptée à l'unanimité**

### 9ème Résolution :

MODIFICATION DES ARTICLES 19 ET 30 DES STATUTS : ADOPTION DES MODALITÉS DE VISIOCONFÉRENCE

Suite aux circonstances liées à la pandémie de COVID 19, il a été mis en place des visioconférences afin d'assurer les instances.

Nous souhaitons faire perdurer cette possibilité.

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale adopte les modalités de tenue des réunions de Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale par visioconférence.

Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés

Nombre de délégués votant : **27**  
Nombre de voix : 33  
Votes pour 27/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

**Résolution adoptée à l'unanimité**

### 10ème Résolution :

MODIFICATION ARTICLE 5 DES RÈGLEMENTS MUTUALISTES-LA SOLIDARITÉ MUTUALISTE : APPROBATION DES SPÉCIFICITÉS DES CAMPNG-CARISTES

Dans le cadre de ses actions de développement, La SOLIDARITÉ MUTUALISTE a établi un accord avec la FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUB DE CAMPING-CARS (F.F.A .C.C.C).

Ainsi l'option « PLATINE » est ouverte aux adhérents de la fédération, sur la base d'une cotisation correspondant à celle d'un âge inférieur à 49 ans.

L'Assemblée Générale approuve les spécificités accordées aux adhérents de la F.F.A .C.C.C

Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés

Nombre de délégués votant : **27**  
Nombre de voix : 33

Votes pour 27/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

**Résolution adoptée à la majorité des suffrages**

### 11ème Résolution :

MODIFICATION DE L'ARTICLE DES RÈGLEMENTS MUTUALISTES TRONC COMMUN : GARANTIE SOLI'SERVICES PLUS

La Solidarité Mutualiste a signé un accord de partenariat avec DOMPLUS en mettant en œuvre SOLI'SERVICE PLUS qui est un service d'accompagnement à distance du parcours de vie pour nos adhérents et leurs ayants droits.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de ratifier ce service qui paraît utile comme prestation en inclusion.

L'Assemblée Générale ratifie la décision d'offrir le service SOLI'SERVICES PLUS à tous les adhérents de La Solidarité Mutualiste et leurs ayants droits.

Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés

Nombre de délégués votant : **27**  
Nombre de voix : 33

Votes pour 27/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

**Résolution adoptée à l'unanimité**

### 12ème Résolution :

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS ET DES STATUTS

L'Assemblée Générale de La Solidarité Mutualiste adopte les statuts et les

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2020

règlements Mutualistes tels que modifiés.

Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés

Nombre de délégués votant : **27**  
Nombre de voix : 33

Votes pour 27/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

### Résolution adoptée à la majorité des suffrages

#### 13ème Résolution :

##### FONDS D'ACTION SOCIALE

###### Exposé des motifs

Conformément aux dispositions du titre III de l'article L 111-1 du Code de la Mutualité, dans les conditions prévues par le règlement de la commission d'action sociale de la Mutuelle, des aides ponctuelles peuvent être attribuées aux Adhérents. Le solde sera imputé en réserve du fonds social. Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de maintenir le montant du fonds d'Action Sociale à hauteur de 20 000€ pour l'exercice 2020.

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale de La Solidarité Mutualiste maintient à 20 000 € le montant du fonds d'action sociale pour l'exercice 2020 destiné, conformément aux dispositions du titre III de l'article L 111-1 du Code de la Mutualité, à attribuer, dans les conditions prévues par le règlement de la commission d'action sociale de la Mutuelle, des aides ponctuelles aux Adhérents, le solde sera imputé en réserve du fonds social, sans pour autant que celui-ci n'excède le montant annuel attribué.

Règle de majorité : Majorité Simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : **27**  
Nombre de voix : 33

Votes pour 27/33

Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

### Résolution adoptée à l'unanimité

#### 14ème Résolution :

DÉLÉGATION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA FIXATION DES COTISATIONS ET PRESTATIONS

###### Exposé des motifs

Conformément à l'article L.211-14 du Code de la Mutualité, l'Assemblée Générale peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de détermination des montants ou des taux de cotisations et de prestations au Conseil d'Administration. Cette délégation n'est valable que pour un an, dans le respect des modalités de l'application de la convention de substitution.

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de l'Assemblée Générale. Cette résolution est coutumière.

L'Assemblée Générale de La Solidarité Mutualiste délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs de détermination du montant ou des taux des cotisations et des prestations jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire fixée en 2021.

Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés

Nombre de délégués votant : **27**  
Nombre de voix : 33

Votes pour 27/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

### Résolution adoptée à la majorité des suffrages

#### 15ème Résolution :

###### Exposé des motifs :

Conformément aux usages en vigueur et aux précédentes résolutions en Assemblée Générale, il est demandé

à l'Assemblée Générale de donner mandat au Président pour procéder aux adaptations des taux de remboursement ou de garanties à ceux de la Sécurité Sociale.

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée générale donne mandat au Président pour procéder aux adaptations des taux de remboursement ou des garanties à ceux décidés par la Sécurité Sociale ou aux adaptations à la Réglementation, et ce principalement au regard des contrats responsables.

Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés.

Nombre de délégués votant : **27**  
Nombre de voix : 33

Votes pour 27/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

### Résolution adoptée à l'unanimité

#### 16ème Résolution :

Après lecture, l'Assemblée Générale adopte le rapport sur l'intermédiation mutualiste tel que présenté.

### Règle de majorité : Majorité simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : **29**  
Nombre de voix : 33

Votes pour 29/33  
Votes contre 0/0  
Abstentions 0/0

### Résolution adoptée à l'unanimité

#### 17ème Résolution :

###### Exposé des motifs :

Depuis le mois de novembre 2019 La Solidarité Mutualiste est partie

prenante des nouvelles dispositions relative à la CMU, nommée depuis C2S.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner mandat au Conseil d'Administration de mettre fin à cette activité, si un dérapage financier s'avérait ayant pour conséquences des pertes trop lourdes pour la mutuelle.

Règle de majorité : Majorité des deux tiers des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés.

Nombre de délégués votant : **27**

Nombre de voix : 33

Votes pour 27/33

Votes contre 0/0

Abstentions 0/0

#### **Résolution adoptée à l'unanimité**

#### **18ème Résolution :**

##### Exposé des motifs :

Conformément aux usages en vigueur, il est systématiquement donné pouvoir à une tierce personne pour accomplir les formalités qui s'imposent à l'issue de l'Assemblée Générale

C'est la raison pour laquelle, la résolution telle qu'exposée ci-dessous est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra d'effectuer.

Règle de majorité : Majorité simple des suffrages exprimés

Nombre de délégués votant : **27**

Nombre de voix : 33

Votes pour 27/33

Votes contre 0/0

Abstentions 0/0

#### **Résolution adoptée à l'unanimité**

#### **Election du 1/3 renouvelable du Conseil d'Administration**

- Le tiers du renouvelable du Conseil d'Administration a été réélu par correspondance. Le dépouillement a eu lieu le 25 juin.

Sont élus au Conseil d'Administration :

- Claude BOLLIN (candidat sortant)

- Yves DEVAUX ((candidat sortant)

- Daniel GOTHY (candidat sortant)

- Alain GRATADOUR (candidat sortant)

- Jean-Paul MARIE (nouvelle candidature)

- Philippe PIGUET (candidat sortant)

- Michèle PLOTTU (candidat sortant)

#### **Présentation à l'Assemblée Générale du Bureau, réélu à l'unanimité par le Conseil d'Administration convoqué le 29 juin avant l'Assemblée Générale**

:

Le bureau est composé :

- Alain GRATADOUR (Président)

- Thierry M ÉOT (1<sup>er</sup> Vice-Président)

- Lionel VAILLANT (2<sup>e</sup> Vice-Président)

- Daniel GOTHY (3<sup>e</sup> Vice-Président)

- Safia BENGHALIA-LEGROS (Secrétaire Générale)

#### **Indemnité du Président**

Le Président ayant été réélu à l'unanimité des suffrages, l'Assemblée Générale adopte le maintien du montant de son indemnité comme par le passé, soit 2 plafonds annuels de la sécurité sociale, et ce à l'unanimité de l'Assemblée Générale.

**La Solidarité Mutualiste**

**32 rue de Cambrai**

**75019 Paris**

**Tel : 01 42 85 55 00**

**[www.solidaritemutualiste.fr](http://www.solidaritemutualiste.fr)**

Impression : SOFII

113, chemin de Ronde

78290 CROISSY SUR SEINE

Crédit photos : La Solidarité Mutualiste

**BILAN ACTIF 2019**

	2019	2018
<b>A1 Actifs incorporels</b>	<b>51 832,64</b>	<b>52 178,40</b>
<b>A2 Placements</b>	<b>162 025,21</b>	<b>616 686,34</b>
A2a Terrains et constructions	0,00	0,00
A2b Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	65 578,31	145 514,53
A2c Autres placements	89 933,90	464 658,81
A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	6 513,00	6 513,00
<b>A3 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>A4 Part des cessionnaires, rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
A4a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
A4b Provisions d'assurance Vie	0,00	0,00
A4c Provisions pour prestations à payer (vie)	0,00	0,00
A4d Provisions pour prestations à payer (non-vie)	0,00	0,00
A4e Provisions pour participations aux excédents et ristournes (vie)	0,00	0,00
A4f Provisions pour participations aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
A4g Provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
A4h Provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
A4i Autres provisions techniques (vie)	0,00	0,00
A4j Autres provisions techniques (non-vie)	0,00	0,00
A4k Provisions techniques des opérations en unité de compte	0,00	0,00
<b>A5 Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution</b>	<b>614 325,28</b>	<b>656 318,28</b>
<b>A6 Créances</b>	<b>117 281,50</b>	<b>318 669,30</b>
A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	0,00	0,00
A6aa Cotisations restant à émettre	0,00	0,00
A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	0,00	0,00
A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	61 978,02	89 916,00
A6c Autres créances	55 303,48	228 753,30
A6ca Personnel	0,00	0,00
A6cb Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	45 800,70	48 219,06
A6cc Débiteurs divers	9 502,78	180 534,24
<b>A7 Autres actifs</b>	<b>2 815 069,45</b>	<b>1 943 508,24</b>
A7a Actifs corporels d'exploitation	57 887,30	56 366,84
A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	2 757 182,15	1 887 141,40
<b>A8 Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>82 017,83</b>	<b>37 045,56</b>
A8a Intérêts et loyers acquis non échus	0,00	0,00
A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)	0,00	0,00
A8c Frais d'acquisition reportés (Non-vie)	0,00	0,00
A8d Autres comptes de régularisation	82 017,83	37 045,56
<b>A9 Différences de conversion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 842 551,91</b>	<b>3 624 406,12</b>

## BILAN PASSIF 2019

	2019	2018
<b>B1 Fonds mutualistes et réserves</b>	<b>1 742 862,05</b>	<b>1 284 832,73</b>
<b>B1.1 Fonds propres</b>	<b>1 742 862,05</b>	<b>1 284 832,73</b>
B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600,00	228 600,00
B1b Ecart de réévaluation	0,00	0,00
B1c Réserves	30 880,66	30 880,66
B1d Report à nouveau	1 025 352,07	673 759,58
B1e Résultat de l'exercice	458 029,32	351 592,49
<b>B1.2 Autres fonds mutualistes (B1f + B1g)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
B1f Fonds de dotation avec droit de reprise	0,00	0,00
B1g Subventions nettes	0,00	0,00
<b>B2 Passifs subordonnés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>B3 Provisions techniques brutes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
B3a Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
B3b Provisions d'assurance Vie	0,00	0,00
B3c Provisions pour prestations à payer (vie)	0,00	0,00
B3d Provisions pour prestations à payer (non-vie)	0,00	0,00
B3e Provisions pour participations aux excédents et ristournes (vie)	0,00	0,00
B3f Provisions pour participations aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
B3g Provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
B3h Provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
B3i Autres provisions techniques (vie)	0,00	0,00
B3j Autres provisions techniques (non-vie)	0,00	0,00
<b>B4 Provisions techniques des opérations en unités de compte</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>B5 Engagements techniques sur opérations données en substitution</b>	<b>614 325,28</b>	<b>656 318,28</b>
<b>B6 Provisions pour risques et charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>B7 Fonds dédiés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>B8 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>B9 Autres dettes</b>	<b>1 023 784,41</b>	<b>1 213 086,13</b>
B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	0,00	0,00
B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	179 282,59	83 917,92
B9c Dettes envers des établissements de crédit	67 232,91	109 907,68
B9d Autres dettes	777 268,91	1 019 260,53
B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00
B9db Personnel	114 483,35	111 583,22
B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	453 219,52	413 652,33
B9dd Crédoeurs divers	209 566,04	494 024,98
<b>B10 Comptes de régularisation - passif</b>	<b>461 580,17</b>	<b>470 168,98</b>
<b>B11 Différences de conversion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>3 842 551,91</b>	<b>3 624 406,12</b>

## COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

	Opérations nettes au 31/12/2019	Opérations nettes au 31/12/2018
<b>F1 Résultat technique des opérations Non-vie</b>	<b>521 976,35</b>	<b>461 351,67</b>
<b>F2 Résultat technique des opérations Vie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>F3 Produits des placements (F3a + F3b + F3c)</b>	<b>4 811,67</b>	<b>8 562,79</b>
F3a Revenus des placements	0,00	0,00
F3b Autres produits des placements	0,00	3 595,50
F3c Profits provenant de la réalisation des placements	4 811,67	4 967,29
<b>F4 Produits des placements alloués du compte technique vie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>F5 Charges des placements (F5a + F5b + F5c)</b>	<b>3 777,71</b>	<b>5 682,01</b>
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	3 777,71	5 682,01
F5b Autres charges des placements	0,00	0,00
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements		
<b>F6 Produit des placements transférés au compte technique non-vie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>F7 Autres produits non techniques</b>	<b>23 322,59</b>	<b>15 555,86</b>
<b>F8 Autres charges non techniques (F8a + F8b)</b>	<b>197 888,44</b>	<b>240 453,79</b>
F8a Charges à caractère social	12 899,53	20 211,07
F8b Autres charges non techniques	184 988,91	220 242,72
<b>F9 Résultat exceptionnel (F9a - F9b)</b>	<b>109 584,86</b>	<b>112 257,97</b>
F9a Produits exceptionnels	183 526,27	176 405,67
F9b Charges exceptionnelles	73 941,41	64 147,70
<b>F10 Impôts sur le résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>F11 Solde intermédiaire</b>	<b>458 029,32</b>	<b>351 592,49</b>
<b>F12 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</b>		
<b>F13 Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>458 029,32</b>	<b>351 592,49</b>

	N	N-1
<b>PRODUITS</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00

	N	N-1
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00